



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-045-2026-06

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2026-06-03-00017 - Avenant n°1 DOS - 2026-1837 modifiant l'arrêté n°DOS-2025-4502 du 17/10/2025-Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de l'EPS VILLE-EVRARD, 202 Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année 2025-2026 (2 pages)

Page 3

IDF-2026-04-09-00006 - Avenant n°1 DOS-2026-1590 modifiant l'arrêté n°DOS-2025-4524 du 23/10/2025-Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé-Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC, Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2025-2026 (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-03-00017

Avenant n°1 DOS - 2026-1837 modifiant l'arrêté
n°DOS-2025-4502 du 17/10/2025-Fixant la
composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
de l'EPS VILLE-EVRARD, 202 Avenue Jean-Jaurès
93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année
2025-2026

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

AVENANT N°1 DOS – 2026-1837

**Modifiant l'arrêté n°DOS-2025-4502 du 17/10/2025
Fixant la composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
de l'EPS VILLE-EVRARD
202 Avenue Jean-Jaurès
93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX**

Année 2025-2026

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Établissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est fixée comme suit :

Article 2 : Madame Géraldine WIDIEZ, Directrice des Soins, Coordinatrice Générale de l'institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Établissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est remplacée par Madame Cécile LANCIEN, Directrice des Soins, Coordinatrice Générale de l'institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Établissement Public de Santé (EPS).

Article 3 : Monsieur Bruno BASTIANI, Maître de conférences en Sciences de l'Education et de la Formation au Laboratoire Education et Promotion de la Santé (LEPS) de l'USPN est nommé membre suppléant de Madame le Professeure Aurore MARGAT, Directrice du Laboratoire Education et Promotion de la Santé (LEPS) – Université Sorbonne Paris Nord – Bobigny (93), membre titulaire, représentante du Ministère chargé de l'enseignement supérieur Partenariat MASTER RIS.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées ;

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature ;

Article 6 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 6 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 03 juin 2026

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

signé

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-09-00006

Avenant n°1 DOS-2026-1590 modifiant l'arrêté n°DOS-2025-4524 du 23/10/2025-Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé-Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC, Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2025-2026

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

AVENANT N°1 DOS – 2026-1590

**Modifiant l'arrêté n°DOS-2025-4524 du 23/10/2025
Fixant la composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins
Faculté de Santé de l'UPEC
Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex
94000 CRÉTEIL**

Année 2025-2026

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'École Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC – Immeuble Les Gémeaux – 2 rue Antoine Etex 94000 Créteil est fixée comme suit :

Article 2 : Madame Miriam BOULANOUAR, Cadre supérieur de santé, Coordinatrice pédagogique à l'École Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94) est remplacée par Madame Anne CARON, Cadre de santé, Coordinatrice pédagogique à l'École Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94).

Suppléant(e) :

Monsieur Christophe LENNE, Cadre de santé, Coordinateur pédagogique à l'École Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées ;

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature ;

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 6 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 09 avril 2026

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

Signé

Laure WALLON